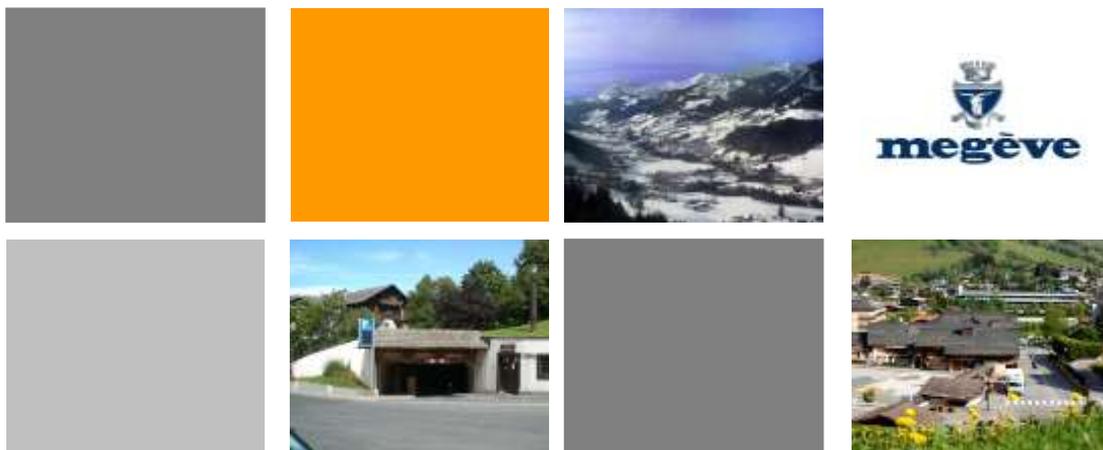


RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017



BUDGET PRINCIPAL ET
BUGETS ANNEXES

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment important de la vie d'une collectivité car il doit permettre de discuter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif pour 2017, la stratégie financière de la collectivité, et permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L2312-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientations budgétaires. L'initiation du Débat d'Orientation Budgétaire peut être réalisée en fonction des points suivants :

- Le compte administratif prévisionnel relatif à l'exercice 2016 et l'analyse de son résultat au vu des reports d'investissement et des rattachements de la section de fonctionnement.
- Les données relatives à l'évolution économique et financière ainsi que fiscale pour 2017 telles que définies par la loi de finances.
- Les engagements pluriannuels envisagés
- La gestion et structure de dette

La volonté de maîtrise du budget engagée depuis le début de l'exercice 2005 a porté ses fruits et ce malgré le niveau d'investissement important que la qualité d'accueil de la station et l'image de la commune nécessitent.

CONTEXTE MACRO ECONOMIQUE GENERAL

Le projet de loi de finances pour 2017 a été établi sur la base des prévisions suivantes :

Croissance économique France : 1,2%

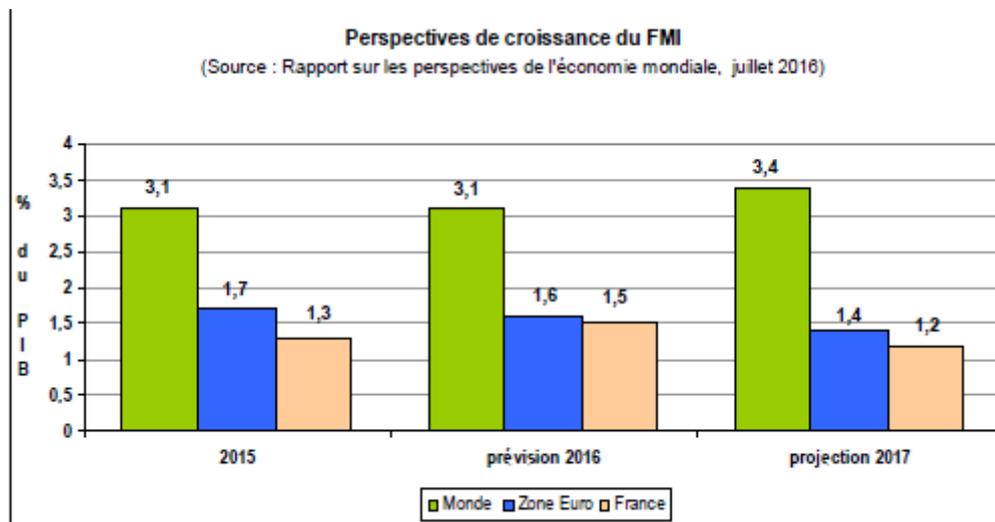
Croissance Zone EURO : 1,2%

Inflation : 1%

Déficit public : 2,7% du PIB

Dette publique : 96% du PIB

Le Brexit accentue fortement l'incertitude économique, politique et institutionnelle au niveau mondial et notamment dans la zone Euro.



Le Fonds monétaire international a revu à la baisse ses prévisions de croissance mondiale pour cette année et l'année prochaine en raison de la vague d'incertitude provoquée par la décision inattendue des électeurs britanniques de quitter l'Union européenne à l'heure où la confiance des ménages et des entreprises était déjà fragilisée.

De plus, les tensions politiques et le terrorisme pèsent lourdement sur les perspectives de plusieurs pays, notamment au Moyen Orient et présentent des effets de contagion transnationaux.

La prévision de croissance mondiale pour 2017 est ramenée à 3,4%, soit une baisse de 0,1 point par rapport aux dernières prévisions du FMI au mois d'avril 2016.

Selon le Brexit les prévisions de croissance auraient été revues à la hausse. L'économie du Royaume Uni et celle de l'Europe seront les plus durement touchées par les retombées du Référendum britannique du 23 juin.

Selon le FMI, l'économie mondiale devrait connaître un taux de croissance de 3,1% cette année et de 3,4% en 2017.

Pour la zone Euro, le FMI a relevé ses prévisions de 0,1 point cette année, à 1,6% et les a diminuées de 0,2 point en 2017, à 1,4%.

Sans le Brexit, le FMI aurait pratiquement maintenu inchangées ses prévisions pour cette année. Le FMI a précisé que ses prévisions s'appuyaient sur l'hypothèse « favorable » d'une diminution progressive des incertitudes provoquées par le référendum, d'un accord entre l'Union européenne et le Royaume Uni, sans augmentation sensible des barrières économiques, et de retombées limitées sur les marchés financiers. Une issue plus négative est clairement envisageable.

En France, la reprise reste une nouvelle fois faible avec une croissance estimée par le FMI à 1,2 % en 2017. La réduction du déficit public devrait stagner à -3,4% du PIB en 2017 car limitée par la faiblesse de la croissance du PIB et la mise en œuvre de nouvelles dépenses.

Indicateurs économiques en France :

	2015	estimation 2016	prévision 2017
PIB	1,2 %	1,3 %	1,2 %
Consommation des ménages	1,5 %	1,7 %	1,3 %
Investissement des entreprises non financières	2,7 %	3,7 %	1,8 %
Taux de chômage	10,1 %	9,7 %	9,5 %
Taux d'épargne des ménages (en % du revenu après impôts)	14,5 %	14,3 %	13,9 %
Déficit public (en % du PIB)	- 3,5 %	- 3,4 %	- 3,4 %
Inflation	0,1 %	0,2 %	1,0 %

Source : La Banque Postale - prévisions économiques et financières.

L'inflation devrait augmenter en 2017 sous l'influence de la remontée attendue des prix de l'énergie et particulièrement du prix du baril de pétrole.

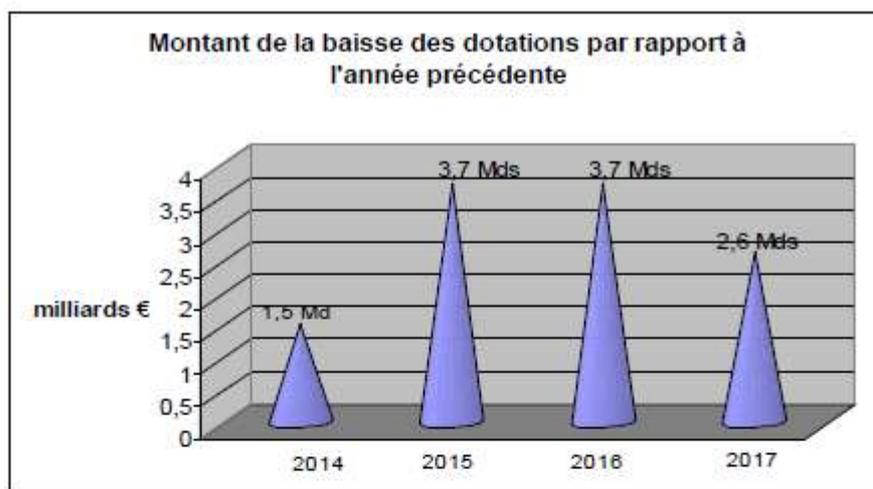
Face au contexte économique incertain suite au Brexit et à la faiblesse de la croissance aux Etats Unis qui semble perdurer, les banques centrales ne relèveraient que de façon très modérée et graduelle leurs taux directeurs.

LES ORIENTATIONS MAJEURES de la loi de finances pour 2017 : mesures relatives aux collectivités locales :

La loi de finances pour 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse des concours financiers caractérisée par plusieurs subtilités :

- Une accentuation de l'effort demandé aux départements et aux régions (maintien de la contribution au redressement des finances publiques et intégration de nouvelles dotations parmi les variables d'ajustement dont la DCRTP)
- Une réduction de moitié (un milliard) de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal au regard de ce qui était initialement prévu mais une accentuation des baisses de compensations d'exonérations fiscales, à l'exception de la compensation d'exonération de TH qui va s'accroître en raison de la baisse des bases 2016 ainsi que la réduction du FDPTP. En effet, en vue de réduire les déficits, les gouvernements successifs tentent d'atténuer la hausse des dépenses en incluant les collectivités territoriales devant participer à l'effort de contribution au redressement des finances publiques. Dans le cadre du plan d'économies de 50 Mds€ programmé de 2015-2017, les concours financiers devaient diminuer à hauteur de 11 Mds€ de façon continue jusqu'en 2017.

Cela s'est concrétisé (après une diminution en 2014 de 1,5Md€) par une baisse de 3,7Mds de 2015 à 2016. En 2017, la baisse devait être également de 3,7Mds€ mais lors du Congrès des Maires, le Président de la République a annoncé que la baisse des dotations pour 2017 serait réduite de moitié pour les communes et intercommunalités. Pour le bloc communal, cela représente donc une baisse d'environ un milliard€ au lieu des 2,1Mds€ attendus. L'effort cumulé de la baisse depuis 2014 reste tout de même très important. Au total, en ajoutant la diminution de 1,5Md€ de 2014, les dotations auront chuté de 11,5Mds€ entre 2013 et 2017, soit une perte cumulée de + 27Mds.



Baisses cumulées des dotations sur la période 2014-2017.

Années	Baisse annuelle (Md €)	DGF versée aux collectivités (Md €)	Baisses cumulées / 2013
2013	-	41,5	
2014	- 1,5	40,0	+ 1,5
2015	- 3,7	36,3	+ 5,2
2016	- 3,7	32,6	+ 8,9
2017	- 2,6	29,0	+ 11,5
Total / 2013	- 12,5	- 30,0	= 27,1 Mds € de perte cumulée

Ainsi la baisse des dotations pour le bloc communal, étant réduite à un milliard€ au lieu de 2,1 aboutit à une baisse globale des dotations de l'Etat aux collectivités de 2,6Mds€ au lieu de 3,7Mds€, comme c'était le cas en 2015 et 2016 avec la répartition suivante :

- 1,03 milliard pour le bloc communal
- 1,148 milliard pour les départements
- 451 millions pour les régions

L'effort demandé aux collectivités représentera environ 1,33 % de leurs recettes de fonctionnement en 2017 contre 1,59% en 2016.

D'ailleurs, la part de l'effort au sein du bloc communal reste inchangée, selon la même clé que celle appliquée depuis 2014 soit 70% pour les communes et 30% pour les EPCI.

En fait, cette diminution de baisse de dotations s'accompagne d'une hausse de crédits consacrés à la péréquation (solidarité financière entre communes), en particulier d'une augmentation de Dotation de solidarité urbaine (+ 180 M€) et de dotation de solidarité rurale (+180 M€) ainsi que d'une revalorisation du montant de la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération. La dotation politique de la ville augmente de 50% s'élevant à 150M€.

- Si la réforme de la DGF du bloc communal est annulée pour 2017, des modifications significatives sont enregistrées s'agissant de la DGF communale. L'écêtement de la dotation forfaitaire est désormais plafonné en fonction des recettes de fonctionnement. Par ailleurs, les dotations de péréquation (DSU et DSR) bénéficient d'un abondement historiquement élevé et la DSU est réformée avec une réduction du nombre de bénéficiaires, une modification de la pondération des critères d'éligibilité et de répartition et la suppression de la notion de DSU cible au détriment des communes concernées mais avec un versement progressif pour l'ensemble des communes éligibles.
- L'enveloppe du FPIC est maintenue à 1 Md€ (soit un gel de son montant) mais les situations individuelles seront très significativement modifiées en raison de la refonte du paysage intercommunal au 1^{er} janvier 2017 en application des SDCI.
- Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est limité à 0,4% en 2017, taux historiquement faible. Cette revalorisation sert de base aux impôts directs locaux et correspond à l'inflation réellement constatée.
- Le fonds de soutien à l'investissement local est renforcé en 2017 pour soutenir l'investissement des communes et des intercommunalités : il passe à 1,2Md€ et est réparti en deux parts de 600 millions chacune. La première part finance les contrats de ruralité ainsi qu'une hausse de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui atteint 1 Md€. La deuxième part subventionne des projets locaux intercommunaux répondant aux grandes priorités nationales dont 150 M€ pour les métropoles. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.
- L'élargissement de l'assiette du fonds de compensation pour la TVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie est reconduit en 2017.

Lors du 99ème Congrès des Maires de France, le report de la réforme de la DGF a été annoncé. Gageons que la future loi de financement spécifique des collectivités territoriales annoncée pour 2018 servira de cadre à ces réformes pour redonner du souffle à des dispositifs usés par les rajustements successifs

I - L'ANALYSE DES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES

Le Budget primitif de la commune de Megève tel qu'il pourrait être envisagé pour l'exercice 2016 s'équilibrerait aux montants de 36 651 339,90 € en section de fonctionnement et à 16 668 641,67 € en section d'investissement soit un total de 53 319 981,57 € contre un montant de 39 123 001,27 € en section de fonctionnement et de 46 097 703,33 € en section d'investissement soit un total de 85 220 704,60 €.

Ces données sont à appréhender au regard de la reprise des résultats effectuée dès l'adoption du budget primitif.

Rappelons que ces montants sont susceptibles d'être réajustés en fonction des arbitrages qui seront encore donnés et en fonction des bases fiscales qui nous seront notifiées prochainement.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2016

L'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement constatée au cours des deux dernières années se présente de la façon suivante :

Dépenses	Crédits ouverts 2015	Réalisé 2015	Crédits ouverts 2016	Réalisé 2016
Charges à caractère général	10 018 666.16	9 431 560.36	9 769 623.04	9 363 891.60
Charges de personnel	11 671 831.00	11 336 450.56	12 450 000.00	12 312 453.05
Autres charges Gestion Courantes	5 887 870.52	5 863 741.95	6 474 486.44	6 462 606.37
Atténuations de produits	852 032.00	831 454.00	1 544 338.00	1 544 338.00
TOTAL DEPENSES GESTION COURANTE	28 430 399.68	27 463 206.87	30 238 447.48	29 683 289.02
Charges Financières (dont ICNE)	1 940 953.26	1 862 811.26	1 774 478.55	1 773 156.33
Charges Exceptionnelles	268 386.89	263 970.73	55 825.00	43 396.32
Dépenses imprévues	141 723.74		19 551.00	
Dotations aux provisions	30 000.00		60 000.00	60 000.00
TOTAL DEPENSES REELLES	30 811 463.57	29 589 988.86	32 148 302.03	31 559 841.67
Opérations d'ordre intérieur de la section	6 787 907.04	6 787 907.04		
Virement à sect. Investissement	3 209 196.18		4 268 321.85	
Opérations d'ordre entre sections	12 949 359.23	26 966 049.84	2 706 377.39	3 172 728.05
TOTAL	53 757 926.02	63 343 945.7	39 123 001.27	34 732 569.72

Recettes	Crédits ouverts 2015	Réalisé 2015	Crédits ouverts 2016	Réalisé 2016
Produits des services	4 463 700.00	3 954 448.17	4 737 289.28	4 427 624.88
Impôts et taxes	22 709 490.06	23 347 268.17	23 145 418.17	24 650 816.99
Atténuations de charges	150 000.00	132 556.90	150 000.00	149 594.14
Dotations et participations	4 044 489.00	3 691 827.50	3 411 400.00	3 150 649.14

Autres produits de gestion courante	1 937 007.71	1 739 682.77	1 759 329.45	1 665 232.13
TOTAL RECETTES GESTION COURANTE	33 304 686.77	32 865 783.51	33 203 436.90	34 043 917.28
Produits financiers	700 000.00	144.02	1 400 000.00	1 424 971.16
Produits exceptionnels	767 351.90	14 710 025.95	903 000.00	818 575.60
Reprise sur amortissements	10 000.00	21 595.27	10 000.00	2748.99
TOTAL RECETTES REELLES	36 109 023.98	47 597 548.75	35 516 436.90	36 290 213.03
Opérations d'ordre entre sections	10 860 995.00	10 411 418.02	826 650.99	534 797.95
Opérations d'ordre intérieur section	6 787 907.04	6 787 907.04		
Excédent reporté	1 326 985.31		2 779 913.38	
TOTAL	53 757 926.02	64 796 873.81	39 123 001.27	36 825 010.98

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des grands postes de dépenses et de recettes par chapitre au cours de ces deux dernières années.

Il montre que les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation de 7% entre 2015 et 2016. Les recettes réelles de fonctionnement, quant à elles, sont en diminution globale de 24%.

Il faut cependant rappeler que ces recettes avaient été impactées en 2015 par la cession des parts de la SEM des Remontées Mécaniques de Megève pour un montant de 13 673 665,60 € (dont 9 772 212,10 € avaient été perçus en 2015 et 3 901 453,5 € devraient être perçus en 2018). **Retraitées de ce montant exceptionnel, les recettes réelles passent alors de 33 923 883 € en 2015 à 36 290 213.03 € en 2016, soit une progression de 5%.**

Par ailleurs, il convient également de prendre en compte un montant de 706 749,65 € au titre de remboursements de frais pour le budget COMM EVEN qui a impacté les charges à caractère général et les produits des services pour 2016. Ce montant se neutralise en dépenses et en recettes et il est donc préconisé d'en tenir compte dans notre analyse en les retirant.

Compte tenu de ces éléments, les dépenses réelles de fonctionnement présentent une augmentation de 4% entre 2015 et 2016. Les recettes réelles de fonctionnement, quant à elles, sont en augmentation globale de 5%.

1) Les dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de 29 589 988,86 € en 2015 à 31 559 841,67 € en 2016. Elles augmentent donc de 7%. Retraitées du montant précité impactant les charges générales, les dépenses réelles passent alors de 29 589 988,86 € à 30 853 092,02 € soit une progression de 4%.

- Les charges à caractère général se sont élevées à 9 363 891,60 € en 2016 et sont ramenées à 8 657 411,95 € en tenant compte de la somme précédemment citée de 706 749,65 €, remboursée sur le même exercice. **Ces charges sont alors en diminution de 8%**. Elles représentent globalement 30 % de nos dépenses réelles de fonctionnement en 2016 et constituent donc un poste important de cette section qu'il convient de maîtriser rigoureusement. Cet objectif est donc atteint pour 2016.

- Le chapitre « dépenses de personnel » connaît une hausse de 9% entre le réalisé 2015 et 2016. A titre indicatif, ces dépenses représentent 39% des dépenses réelles de fonctionnement (38% en 2015). Cet exercice a été impacté par plusieurs facteurs :
 - Les recrutements de saisonniers
Le nombre d'ETP (équivalent Temps plein) est passé de 14,04 pour l'été 2015 tous pôles confondus à 21,48 pour l'été 2016 soit + 7,44 ETP correspondant à 205 000 €.
 - L'augmentation de la cotisation assurance de risque statutaire (couverture plus large incluant les congés longue maladie et congés longue durée) soit + 80 000 €
 - L'augmentation de la valeur du point de la fonction publique de 0,6 % le 1er juillet 2016, soit + 70 000 €
 - Le versement des indemnités de licenciement pour quatre agents pour 120 000 €
 - L'augmentation du régime indemnitaire et avancements suite aux entretiens professionnels 2015 soit + 70 000 €
 - La mise en œuvre de la réforme PPCR pour les catégories B au 16 mai 2016
 - La variation des effectifs : 6 suppressions de postes et 11 créations, soit un solde de + 5 ETP (dont 2 au Palais et 3 à l'Hypro) pour 100 000 €
 - L'augmentation des effectifs saisonniers liés à l'ouverture des nouveaux espaces du Palais en fin d'année 2016 (13 ETP supplémentaires) pour 20 000 €
 - L'augmentation des crédits chômage (185 583 € en 2016)
 - L'effet « année pleine » du second transfert des agents de l'Office du Tourisme (ex EPIC « Megève Tourisme »).

- Le chapitre « autres charges de gestion courante », constitué essentiellement des subventions aux associations, des contributions aux organismes de regroupement et établissements publics affiche une augmentation notoire de 10% entre 2015 et 2016. Sur ce chapitre en effet, les contributions aux organismes de regroupement sont passées de 981 453,76 € en 2015 à 581 374,09 € en 2016. Cette diminution provient des variations de participation versées aux différents syndicats et commissions qui n'ont consisté sur cet exercice qu'en un montant de 280 000 € pour la commission des Biens Indivis (240 000 € en 2015) et à 309 920,20 € pour le SIVU Espace JAILLET (485 645,70 € pour 2015). Aucune participation au SIVOM du Jaillet n'a été appelée sur cet exercice (246 888,86 € en 2015). Enfin, la participation au budget annexe de commercialisation (COMM EVEN) s'est élevée à 3 308 625,20 €.

- Pour ce qui concerne les charges de péréquation, celles-ci se sont élevées à 1 544 338 €. Ce montant comprend des échéances dues au titre de 2015 et 2016 au titre du FNGIR (fonds national de garantie individuel de ressources) et au titre de la contribution au fonds de péréquation (FPIC). Le montant dû au titre du FNGIR pour 2016 s'est élevé à 486 436 € (FNGIR 2015 : 486 420 €). Le FPIC au titre de 2016 s'est élevé quant à lui à 679 852 € (FPIC 2015 : 426 407 €).

- Le chapitre des charges exceptionnelles, constitué essentiellement des primes « maisons fleuries » et primes aux sportifs, remboursement de charges locatives, remboursement de frais divers s'est élevé à 43 396,32 € (263 970,73 € en 2015). Sur ce montant, 25 575 € correspondent aux primes aux sportifs de haut niveau.
- Le chapitre des charges financières s'est élevé à 1 773 156,33 € contre 1 862 811,26 € en 2015. Ces charges se décomposent en 1 749 898,71 € au titre des intérêts (1 757 727,07€ pour 2015), 14 270,69 € au titre des ICNE (75 589,34 € pour 2015) et 8986,93 € au titre de l'utilisation des lignes de trésorerie. Ces frais s'étaient élevés à 29 494,85 € en 2015 en raison des renégociations de dette intervenus.

2) Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement passent globalement de 47 597 548,75 € en 2015 à 36 290 213,03 € en 2016. Retraitées des montants cités, les recettes réelles passent alors de 33 923 883 € en 2015 à 35 583 463,38 € soit une progression de 5%.

- Le chapitre relatif aux produits des services est en diminution de 6%. Ces recettes passent en effet de 3 954 448,17 € en 2015 à 4 427 624,88 €, montant duquel il convient de retirer 706 749,65 € de remboursement de frais soit au total 3 720 875,23 € de recettes réelles pour 2016. Parmi ces recettes, les redevances à caractère social et de loisirs, restauration scolaire et hébergement et les recettes du Palais des sports s'élèvent à 3 192 053 € (3 194 000 € en 2015). Sur ce montant, les recettes du palais des Sports se sont élevées à 1 543 124,78 € en 2016 hors SPA des sports (1 371 285 € en 2015).
- Le chapitre « impôts et taxes » est en hausse de 6% pour 2016 et s'établit à 24 650 816,99 € (23 347 268,17 € en 2015).

Sur ce chapitre, les postes en hausse sont :

- les droits de mutation, qui se sont élevés à 2 557 783,91 € en 2016 contre 2 221 031,90 € en 2015.
- les contributions directes, le montant s'est élevé à 20 913 292,97 € en 2016 contre 19 648 133 € en 2015 soit une augmentation de 6%(due notamment à l'amélioration et réactualisation des bases de taxe d'habitation par les services fiscaux)

Taxes foncières et d'habitation : 20 069 322 € en 2016 contre 18 828 449 en 2015

Part de CVAE revenant à la commune : 597 656 € en 2016 contre 635 360 € en 2015.

Taxe sur les surfaces commerciales : 20 024 € en 2016 contre 20 584 € en 2015.

Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau : 76 884 € en 2016 contre 60 898 € en 2015.

Autres impôts locaux : 149 506,97 € en 2016 contre 102 842 € en 2015.

- Le produit des jeux de casino, qui s'est élevé à 189 814,27 € en 2016 contre 177 087,71 € en 2015.

Le poste en baisse est :

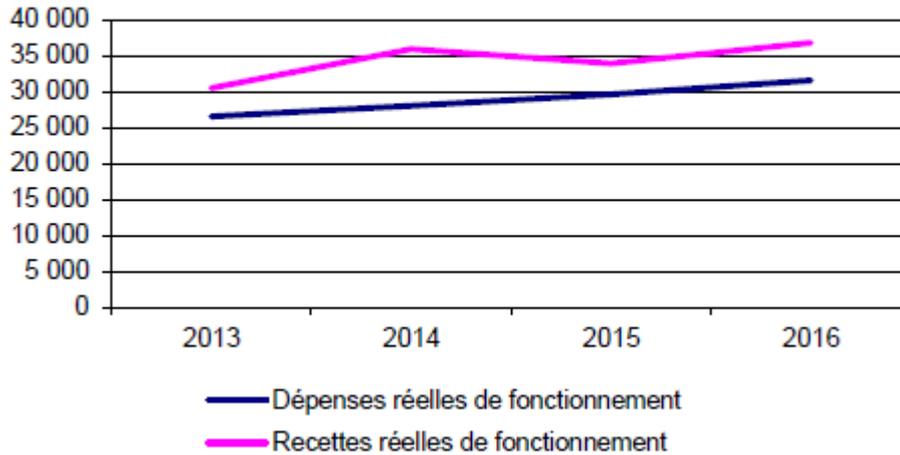
➤ La taxe sur les remontées mécaniques, qui s'est élevée à 579 453,09 € pour la saison 2015/2016 contre 664 889,06 pour la saison précédente.

- Le chapitre « Dotations et participations » a diminué de 15%. Sur ce chapitre, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a subi une baisse de près de 21 % et s'est élevée à 2 623 456 € contre 3 308 252 € en 2015.
- Le chapitre « Produits de gestion courante » s'est élevé à 1 665 232,13 € en 2016 contre 1 739 682,77 € en 2015. Sur ce chapitre, le montant des loyers et redevances s'est élevé à 1 065 169,42 € € pour 2016 (1 054 437,96 € en 2015)

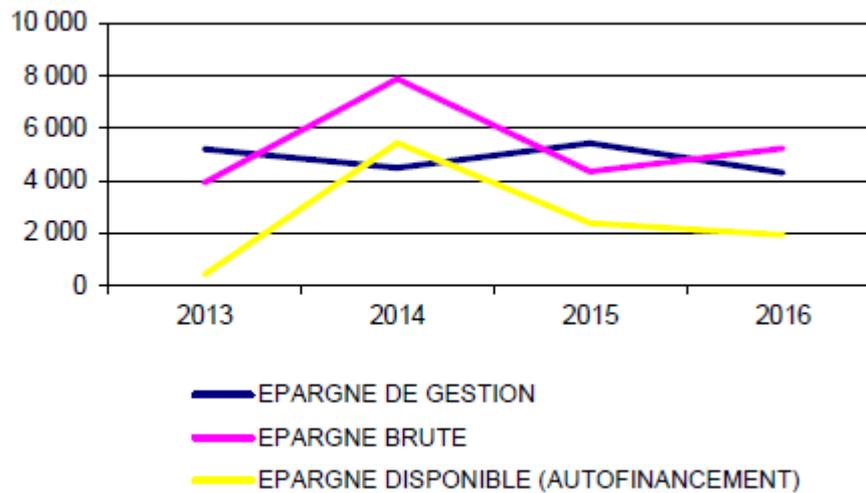
Enfin, sur cette section, un montant de 500 146,96 € au titre de travaux en régie a été valorisé.

Principaux Ratios	Ratios Megève	Moyenne Nationale
Impôts et taxes/Recettes de fonctionnement	67%	57,10%
Contributions Directes/Recettes Fonctionnement	56,44%	50,90%
DGF/Recettes Fonctionnement	7,13%	19,59%
Dépenses de personnel/Dépenses de fonctionnement	39,01%	50,50%
Dépenses de fonctionnement/dépenses totales hors dette	49,13%	79,35%
Intérêts de la dette/dépense de fonctionnement	5,59%	6,75%

Evolution des Recettes et Dépenses de Fonctionnement



Evolution des 3 niveaux d'épargne



La section de fonctionnement présente pour 2016 un excédent d'exercice de 2 092 441,26 € (1 452 928,07 € en 2015). Si les dépenses et recettes réelles de fonctionnement corrigées évoluent respectivement de 4% et de 5% entre 2015 et 2016, il convient d'apporter une vigilance particulière à l'évolution de notre épargne disponible (autofinancement restant après paiement du remboursement de capital de la dette). Pour 2016, ce montant d'épargne est de 1,9M€, il était de 2,3M€ en 2015. Pour ce faire, il convient bien évidemment de limiter l'évolution de nos charges de gestion et de faire progresser nos recettes.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2016

Pour l'investissement, le résultat au 31/12/2016 se présente de la façon suivante :

Dépenses	2015	2016
Dépenses financières	7 109 277.74	18 820 439.67
Dépenses d'équipement	17 791 282.38	16 656 961.77
Opérations d'ordre	38 728 263.10	534 797.95
TOTAL	63 628 823.22	36 012 199.39
Recettes	2015	2016
Recettes financières	4 755 610.47	17 445 384.05
Subvention d'investissement	247 903.18	1 125 322.53
Autres recettes d'équipement	24 145 303.08	406 066.13
Opérations d'ordre	55 282 894.92	3 172 728.05
TOTAL	84 431 711.65	22 149 500.76
Résultat INVEST	20 802 888.43	-13 862 698.63

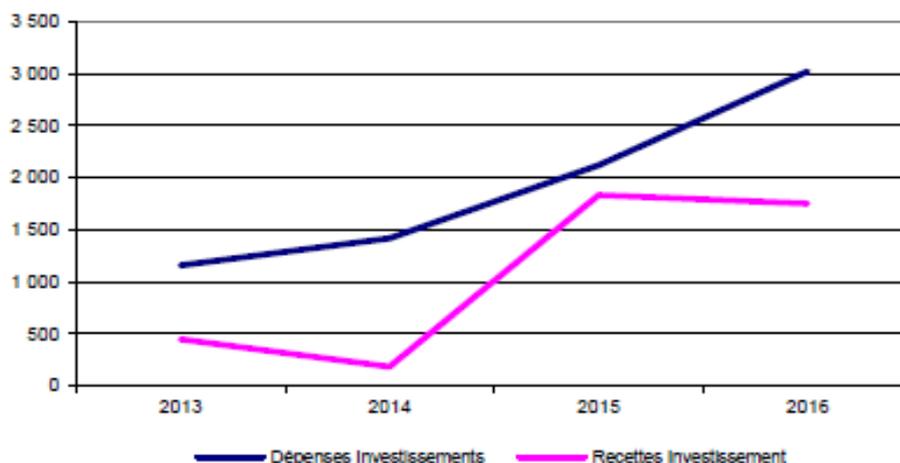
L'effort réel d'équipement s'est élevé à 16 656 961,77 € contre 17 791 282,38 en 2015
Répartition des dépenses d'équipement :

- Installations générales et agencements: 11 815 082,59 €
- Mobilier : 2466,30 €
- Bois et forêts : 31 280 €
- Terrains nus : 65 000€
- Réseaux câblés et autres réseaux : 51 330,27 €
- Matériel de transport : 280 675,35 €
- Matériel de bureau, informatique : 388 445,74 €
- Matériel et outillage : 167 638,66 €
- Travaux de voirie : 1 802 599,63 €
- Œuvres et objets d'art : 810 €
- Autres immos : 736 526,35 €
- Avances versées : 1 164 801,76 €
- Immos incorporelles (études, concessions) : 147 040,56 €
- Subventions versées : 3264,56 €

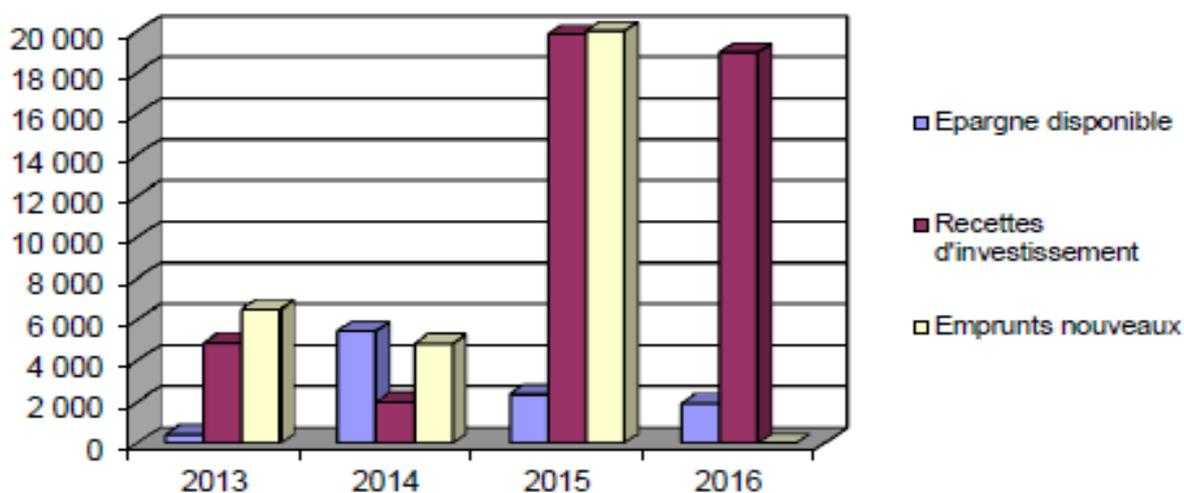
Le financement de cette section a été assuré essentiellement :

- par les dotations et fonds pour 2 445 384,05 €
- par le virement à la section d'investissement pour 4 268 321,85 €
- les subventions pour 1 125 322,53 €
- le dépôt consigné de 15 000 000 €
- les opérations d'ordre pour 3 172 728,05 €

Les dépenses d'équipement brut ont donc été financées par 3 570 000 € de recettes d'investissement provenant des dotations et subventions perçues.



Les moyens de financement



De fait, la section d'investissement présente un déficit de 13 862 698,63 € pour 2016 et a entraîné une variation du fonds de roulement de -11,7%.

L'excédent de la section de fonctionnement de 2 092 441,26 € cumulé à l'excédent antérieur de 2 779 913,38 € correspond à un résultat de clôture excédentaire pour cette section de 4 872 354,64 €.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, le résultat déficitaire de 13 862 698,63 €, cumulé avec l'excédent antérieur de 17 948 123,98 € correspond à un résultat de clôture excédentaire de 4 085 425,35 €.

Le résultat de fonctionnement reporté en recettes pour 2016 sera donc de 3 312 324,57 € compte tenu des reports de crédits en dépenses de 6 839 643,83 € et reports en recettes de 618 292,08 €.

II) EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Il est rappelé que plusieurs renégociations ont été menées en 2015 afin de réduire le coût de la dette, profiter de la baisse des taux et dégager des marges budgétaires sur le budget principal et ses budgets annexes.

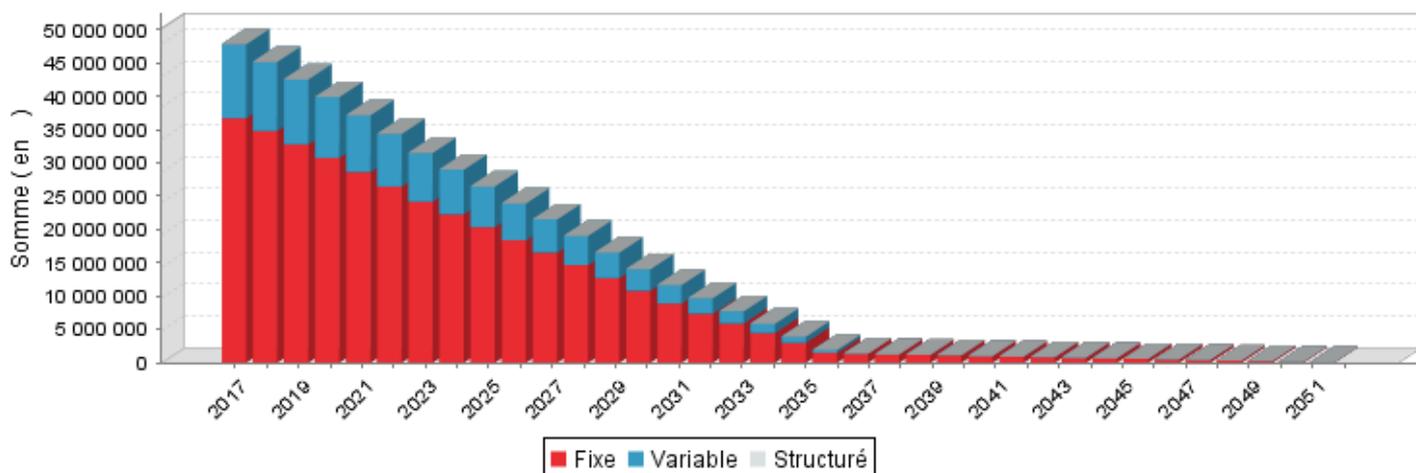
Il est précisé que le décret 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifie la méthode de calcul des ratios d'endettement pour les communes telles que Megève qui ont renégocié leur emprunt structuré et qui bénéficient du fonds de soutien en leur permettant de tenir compte de l'aide dans leurs ratios d'endettement afin d'éviter une forte augmentation apparente de l'encours.

De ce fait notre encours au 01 janvier 2017 est de **50 061 354,02 €** au taux moyen de 3,17%, réparti en 15 emprunts auprès de 7 établissements bancaires.

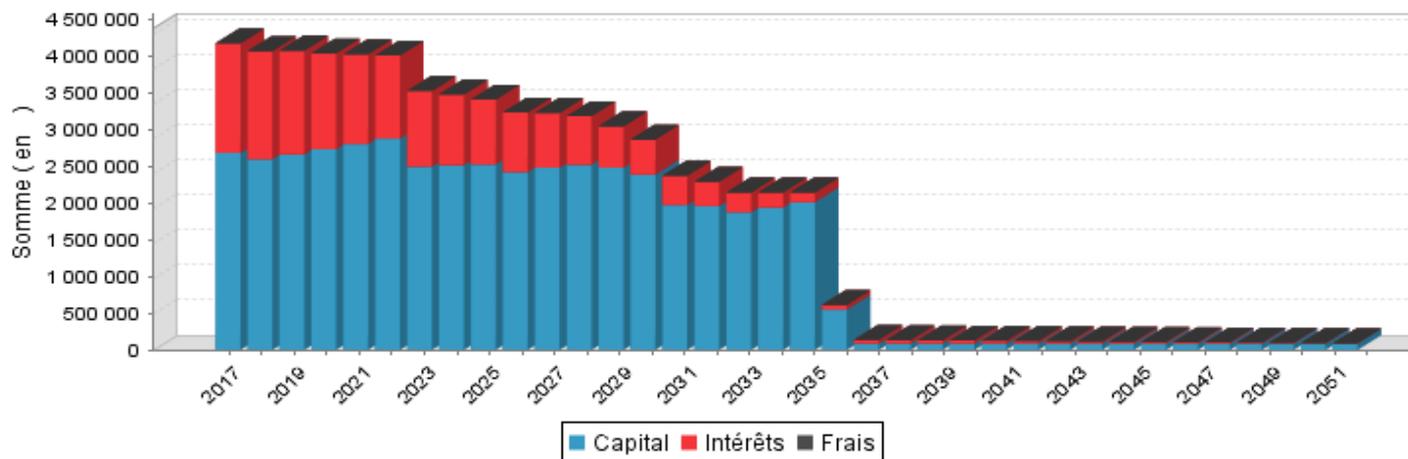
La charge de la dette représente 4 368 863 € en 2017 soit 13% de nos recettes réelles de fonctionnement.

L'endettement en euros par habitant (pop DGF de 10 823 hab) est de 4625 €/hab. La moyenne nationale est de 962 €/hab.

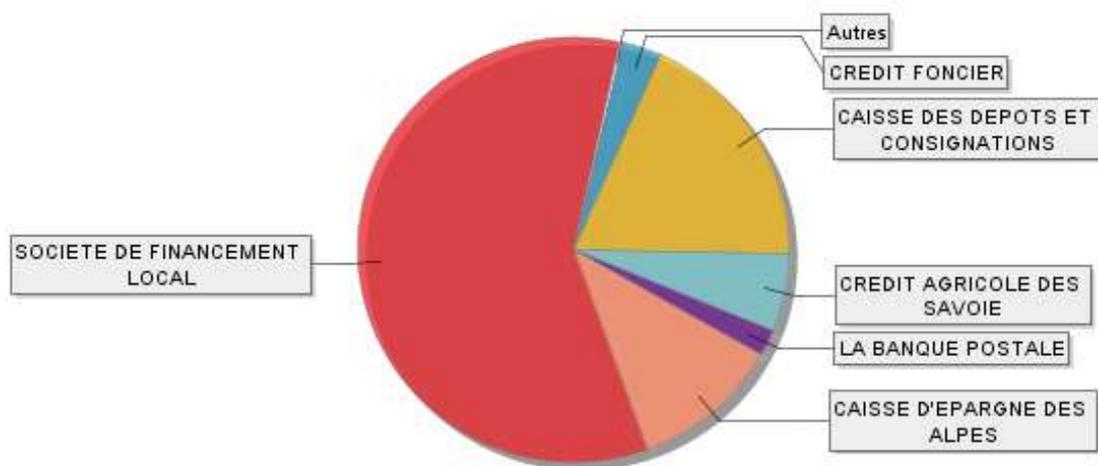
Evolution en encours au 01/01/17 :



Extinction en annuité au 01/01/17 :

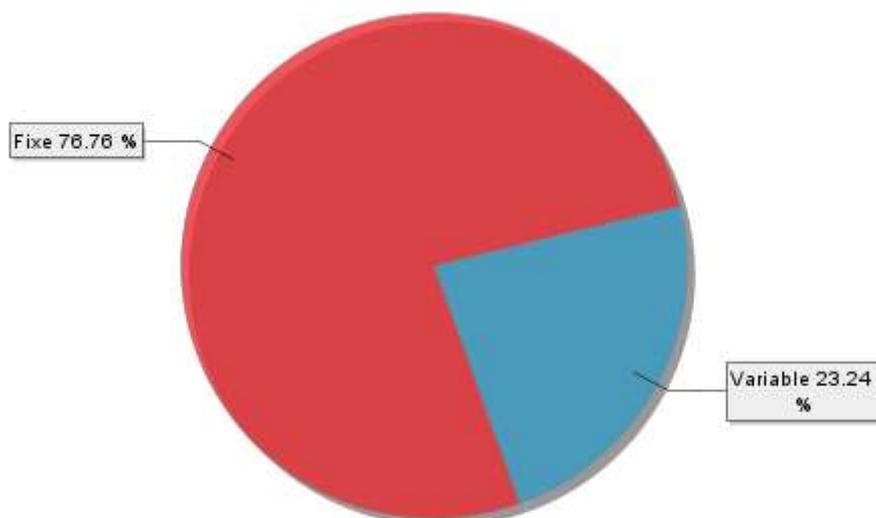


Répartition par Prêteur au 01/01/17 :



Prêteur	Montant
SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	25 660 989,46
Autres	152 448,96
CREDIT FONCIER	1 738 098,66
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11 096 170,37
CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	3 555 836,70
LA BANQUE POSTALE	1 175 000,00
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	6 682 809,87
TOTAL	50 061 354,02

Structure par Type de Taux au 01/01/17 :



L'évolution de la structure consolidée de dette communale résulte principalement du financement du cycle d'investissement, en particulier du Palais des sports (29,5M€) mais aussi de la reprise en gestion directe des parcs de stationnement (+ 5M€ depuis 2011).

La réduction des marges d'autofinancement réduit la soutenabilité de la dette et peut être appréciée au regard de la capacité de désendettement. Celle-ci exprime en nombre d'années, le temps qu'il faudrait à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement brut. Cette capacité s'est allongée de 13 ans depuis 2011 pour dépasser le seuil d'alerte de 12 ans en 2015. A partir de 2016 elle correspond à 11 années d'épargne brute pour notre dette globale consolidée et correspond à 9,57 années pour l'endettement du budget principal.

En €	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Endettement du budget principal	21 824 734	26 189 386	31 951 761	34 353 425	53 098 824	50 061 354
+ Endettement du budget annexe de l'eau	3 559 022	3 408 311	4 233 283	4 036 022	3 769 754	3 528 453
+ Endettement du budget annexe de l'assainissement	807 039	668 568	509 017	509 017	425 730	344 886
+ Endettement du budget annexe des parcs de stationnement	151 578	4 602 565	5 865 262	5 516 235	5 157 153	4 813 620
= Endettement total (A)	26 342 373	34 868 830	42 559 323	44 414 699	62 451 461	58 748 314
CAF brute (B)	8 135 990	5 570 455	4 714 638	4 551 322	3 743 615	5 233 000
Capacité de désendettement en années (A/B)	3,2	6,3	9,0	9,8	16,6	11

Source: comptes de gestion; calculs

CRC

Encours retraité de l'emprunt de refinancement de l'indemnité du prêt structuré

La nature des emprunts souscrits n'expose pas la commune à un risque d'augmentation des taux d'intérêts puisque l'emprunt structuré est désormais sécurisé.

Sans souscription d'emprunt nouveau jusqu'à la fin de mandat, l'encours de dette du budget principal passe ainsi de 50 061K€ au 31/12/2016 à 38 896K€ au 31/12/2020.

III) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2017

La section de fonctionnement pourrait s'équilibrer à un montant de l'ordre de 36 651 339,90 € en section de fonctionnement et à 16 668 641,67 € en section d'investissement soit un total de 53 319 981,57 € alors que le budget primitif pour l'exercice 2016 s'équilibrait à 39 123 001,27 € en section de fonctionnement et à 46 097 703,33 € en section d'investissement soit un total de 85 220 704,60 €.

1) Les dépenses

Pour 2017, le niveau des charges réelles de fonctionnement tel qu'il est envisagé s'élèverait à 30 279 446,13 €.

- Les « charges à caractère général » sont envisagées pour un montant de 7 083 460,82 €. Elles sont donc en diminution puisque les crédits ont été ouverts pour 9 776 527,04 € en 2016. Rappelons qu'un effort conséquent est désormais demandé aux services communaux afin de diminuer leurs frais de fonctionnement dans une proportion d'au moins 5 % globalement par an. Il est également précisé que ces charges ne comprennent plus, à compter de cet exercice les dépenses de fonctionnement du Palais, désormais retracées dans un budget annexe.
- Les « dépenses de personnel » sont prévues pour un montant de 9 483 590 €. Ces prévisions pour 2017 sont en diminution par rapport aux exercices précédents puisque la masse salariale relative au personnel du Palais est désormais comptabilisée dans un budget annexe dédié.

Un certain nombre de mesures exogènes impacte ces charges.

➤ **Mise en œuvre de l'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR).**

Ce dispositif se traduit par une refonte des grilles indiciaires entre 2016 et 2020 et s'applique soit à une partie des agents (pour la seule catégorie B et les cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A au 1er janvier 2016), soit à tous (au 1er janvier 2017 et 2018). Cette refonte s'accompagne d'un abattement sur le régime indemnitaire impliquant des revalorisations indiciaires et un transfert prime –point. Ce protocole a notamment pour objet de redonner de la valeur au traitement indiciaire dans une structure de rémunérations publiques marquée par l'alourdissement du poids des régimes indemnitaires.

Afin de garantir la rémunération nette des fonctionnaires, les écarts de cotisations sociales entre le traitement et le régime indemnitaire sont compensés. L'abattement représente un montant annuel de 167 euros en catégorie C, 278 euros en B et 389 euros en A, compensé par des revalorisations à hauteur de 4 points en C, 6 en B et 9 en A. Les agents bénéficiant d'un maintien d'indice à titre personnel sont également concernés.

Pour les fonctionnaires ne bénéficiant pas d'un régime indemnitaire, ce transfert se traduit par un gain net de pouvoir d'achat. Ce transfert se traduit pour les employeurs par une augmentation de 5 % pour la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP) contre 30,60 % pour la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

L'impact financier de cette mesure pour l'année 2017 est calculé en incluant la prime de fin d'année proratisée au temps de travail et s'élève à 116 284 €.

Augmentation de la valeur du point de la fonction publique

Après une première augmentation de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 (valeur mensuelle 4,65807 €), la seconde revalorisation de 0,6% est intervenue le 1^{er} février 2017 (valeur mensuelle 4,68802 €). Le coût annuel de cette mesure pour la collectivité représente 146 000 €.

➤ **Augmentation des taux de cotisation**

La part employeur de la CNRACL passe de 30,50 % à 30,65 % au 1.1.2017.

La tranche A de l'IRCANTEC évolue de 4,08 % à 4,20 %, la tranche B de 6,95 % à 12,55 %.

Les cotisations vieillesse du régime général passent de 1,75 % à 1,90 %.

Le taux de cotisation sécurité sociale maladie du régime général de 12,84 à 12,89 %.

Le taux d'accident du travail de 2,24 % à 2,29 %.

La cotisation additionnelle obligatoire du Centre de Gestion 74 est portée de 0,15 à 0,22 %.

➤ **Postes saisonniers 2017**

La collectivité a régulièrement recours à des agents contractuels pour assurer la continuité du service public, dans le cadre des besoins saisonniers et temporaires d'activité.

La délibération du conseil municipal du 24 janvier 2017 fixe les niveaux de rémunération de ces agents non-permanents.

Les besoins prévisionnels sont, en équivalent temps plein (ETP), de 41,89. Ces effectifs se répartissent de la façon suivante : 23,59 pour le Palais et 18,30 pour la commune.

Pour information, le coût annuel pour l'employeur d'1 ETP est de 27 589 €.

Les nouveaux espaces du Palais sont opérationnels depuis le 1^{er} janvier 2017 et la collectivité devra donc réajuster ces besoins en personnel saisonnier.

➤ **Plan d'économies de fonctionnement 2017 - 2020**

La collectivité s'est engagée, suite aux recommandations de la chambre régionale des comptes, par délibération du 8 novembre 2016, à maîtriser sa masse salariale par divers moyens :

- Un objectif de maintien de la masse salariale à son niveau au 31.12.2016 (sauf mesures exogènes) a été fixé à l'ensemble des pôles, avec évaluation dès la prochaine campagne des entretiens professionnels. Un suivi mensuel de la masse salariale pourra ainsi être effectué et l'évaluation des coordinateurs pourra donner lieu à refaction éventuelle du régime indemnitaire en cas de non atteinte des objectifs RH.
- Une réduction des heures supplémentaires par l'annualisation du temps de travail : les projets de service prévoient des plannings prévisionnels annuels incluant les heures de dimanches, de jours fériés et de nuit (considérées en 2016 comme des heures supplémentaires majorées, par le remplacement du PVH par un système d'astreinte, par le plafonnement des heures supplémentaires (IHTS) à 120 heures maximum payées (au lieu de 240.), par le renforcement du contrôle des IHTS par les responsables hiérarchiques directs, sous couvert d'une procédure dématérialisée, avec validation du DRH, par le gel des créations de postes dans le tableau des emplois, le non-renouvellement des départs à la retraite par des emplois permanents, la rationalisation des emplois non-permanents, contractuels et saisonniers et/ou réduction des durées d'embauche et enfin par le gel des primes pour 2016/2017.

Ces mesures organisationnelles et salariales devraient permettre à la collectivité de réaliser des économies de fonctionnement de l'ordre de 250 000 à 300 000 € en 2017 à périmètre constant.

- Les « autres charges de gestion courante » sont estimées à 10 502 086,57 € pour 2017 et sont donc en augmentation notable par rapport aux crédits ouverts en 2015 pour 6 474 686,44 €. Ces charges sont essentiellement composées des subventions à verser aux associations, contributions aux organismes de regroupement et subventions de fonctionnement aux budgets annexes.

En ce qui concerne les subventions à verser aux associations et écoles, le montant total à verser devrait s'élever à 1 808 368 € (1 725 096,92 € en 2016).

Le forfait communal à verser aux écoles privées s'élève à 95 885,64 €.

Des contributions aux organismes de regroupement sont prévues pour :

- la participation de la commune de Megève au SIVU « espace Jaillot » (392 014,50 €),
- la participation à la commission des biens indivis (76 000 €),

Par ailleurs, des subventions d'exploitation aux budgets annexes sont à prévoir :

- un montant de 2 683 866,22 € est prévu au titre de la subvention de fonctionnement au budget annexe COMM EVEN. Ce montant était de 3 308 625 € en 2016 en raison de l'organisation de l'étape du Tour et du Tour de France.
 - Un montant de 4 232 250 € au titre du budget annexe « Le Palais »
 - Un montant de 375 602,21 € au titre de la participation du budget principal au règlement de l'échéance du crédit-bail du parking du Mont D'Arbois.
- Par ailleurs, « les charges financières » (intérêts de la dette) pourraient s'élever pour l'exercice 2017 à 1 687 094,34 € (ICNE compris) contre 1 773 156,33 € (ICNE compris) en 2016. Pour ce qui concerne les charges d'amortissement des immobilisations, elles s'élèvent à 1 829 982,87 €.
 - La part des « dépenses imprévues » est prévue pour 200 000 €.
 - Enfin, pour ce qui concerne les « Atténuation de produits » : Il nous faut prévoir un montant de l'ordre de 1 200 000 € au titre de la péréquation (FNGIR et FPIC).

2) Les recettes

Pour 2017, les recettes attendues pourraient s'élever à 33 339 015,33 € (hors report de fonctionnement). Elles sont donc prévues en baisse par rapport à 2016 puisque les crédits ouverts au budget primitif étaient de 35 516 436 € (hors report).

- Le chapitre « Produits des services » qui représente les redevances des services publics ainsi que les redevances sociales et de loisirs est prévu pour 2 355 000 €. Il est rappelé que les recettes d'exploitation du Palais ne sont plus comptabilisées sur le budget principal depuis le 1^{er} janvier. Sur ce montant, les recettes du pôle famille enfance sont estimées à 1 850 000 €.
- Le chapitre « impôts et taxes » est prévu pour 24 727 682 €.

Il constitue 74% des ressources réelles de fonctionnement.

Dans l'attente des bases prévisionnelles 2017 qui nous seront transmises par les services de l'Etat, et en tenant compte d'une évolution des bases définitives 2016 revalorisées de 0,4%, les contributions directes pour 2017 devraient reposer sur un montant de 20 099 307 € pour les quatre taxes.

A ce montant, il faut encore ajouter un montant de l'ordre de 850 000 € au titre de la CVAE, IFER, TASCOM et autres impôts.

La taxe des remontées mécaniques à percevoir pour la SA des remontées mécaniques de Megève et du Jaillot pour 2017 (saison 2015/2016) s'élève à 567 138,35 €.

Les recettes du casino sont attendues pour 190 000 €. Le produit de la taxe de séjour est désormais perçu sur le budget annexe de l'Office de Tourisme.

Les droits de mutation sont envisagés pour 2 600 000 €.

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement ne nous a pas encore été communiqué mais il est estimé à environ 2 300 000 € (-57% en 5 ans)
- Le chapitre « Autres produits de gestion courante » comprenant essentiellement les loyers et redevances est prévu pour 1 700 000 €.
- Enfin, on doit aussi tenir compte d'un versement du fonds de soutien obtenu dans le cadre de la renégociation de notre emprunt structuré. Ce montant est de l'ordre de 700 000 €.

IV) LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR 2017

Le montant total de la section d'investissement pourrait s'élever à 16 668 641,67€.

Ce montant comprend notamment:

- Les crédits 2016 reportés en dépenses : 6 263 747,50 €
- Le remboursement du capital d'emprunt : 3 397 057,32 €
- L'ensemble des dépenses nouvelles d'équipement des services contenues à 3 248 809,50 €.

Pour ce qui concerne les recettes d'investissement et en tenant compte de la reprise des résultats 2016, celles-ci sont estimées à 16 668 641,67 € globalement.

L'essentiel de ces recettes proviendrait :

- du virement de la section de fonctionnement pour un montant de 3 771 911,30 €,
- d'un montant de FCTVA et taxe d'aménagement estimé à 2 700 000 €,
- de dotations aux amortissements pour un montant de 1 829 982,87€,
- du report en recettes pour 618 292,08 €,
- de 4 085 425,35 € au titre de l'excédent d'investissement,
- de la mise en réserves pour 1 560 030,07 €,
- d'environ 1 133 000 € provenant de la cession de la parcelle AZ 100 des Combettes et de la cession Etoile d'Or,
- d'un montant minimum de 200 000 € au titre de nos demandes de subventions,

Sur ce montant nos recettes réelles sont donc de l'ordre de 3 518 000 € et les dépenses d'investissement hors remboursement de capital sont de 9,5M€. Notre besoin de financement est donc de de l'ordre de 6M€ entraînant donc une variation de fonds de roulement de – 5,5M€ en fin d'exercice.

V) LA FISCALITE POUR 2017

Les bases définitives 2016 majorées du coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 0,4% permettraient d'envisager les produits de taxes foncières et d'habitation suivants pour 2017 :

	Bases définitives 2016 revalorisées	Taux proposés 2017	Produit prévisionnel 2017	
TH	47 018 052	25.77 inchangé	12 116 552	60%
FB	29 600 686	20.36 inchangé	6 026 700	30%
FNB	176 448	75.30 inchangé	132 865	1%
CFE	5 828 614	31.28 inchangé	1 823 190	9%
TOTAL			20 099 307	

VI) PROSPECTIVE 2016/2020

Afin de conserver une épargne positive, un nécessaire objectif de maîtrise rigoureuse de la section de fonctionnement devra être tenu sur les prochains exercices à la fois par la limitation et rationalisation des dépenses (charges courantes, subventions, charges de personnel, prestations externalisées) mais aussi par l'optimisation de nos recettes propres et la recherche active de nouvelles recettes et de subventions. En effet, une projection d'exécution de l'exercice 2017 montre que le montant de notre épargne brute de 3,7M€ permet encore d'assurer le remboursement de capital de dette (près de 3,4M€) mais ne permet pas en revanche de garantir à la collectivité un niveau d'investissement élevé puisque la part d'autofinancement disponible n'est plus que de 500 000 €.

La prospective ci jointe nous permet d'analyser la situation financière actuelle et les indicateurs de gestion du budget communal et dégager les orientations stratégiques possibles jusqu'en 2020.

Le scénario présenté ci-après est réalisé en tenant compte d'une réduction des charges générales de fonctionnement de -2,5%/an, d'une réduction de 10% des charges de gestion courantes obtenue par diminution correspondante de subvention aux budgets annexes à compter de 2018, d'une évolution des charges de personnel de + 2% afin de tenir compte de mesures exogènes.

Pour ce qui concerne l'évolution des recettes, il est prévu une variation au fil de l'eau pour les impôts directs et une évolution substantielle pour les droits de mutation et la taxe d'aménagement à la suite de l'adoption du PLU.

1- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT										
	2016	Tx d'évol	2017	Tx d'évol	2018	Tx d'évol	2019	Tx d'évol	2020	Tx d'évol

en milliers d'euros

Dépenses réelles de fonctionnement	29 743		28 428		27 441		27 555		27 679	
Charges de personnel (cote 012)	12 312		9 479	2,00	9 669	2,00	9 862	2,00	10 059	2,00
Autres charges de gestion courantes (cote 05 - cote 052)	6 463		10 406		9 406	1,00	9 500	1,00	9 595	1,00
Charges à caractère général (cote 011)	9 364		7 083	-2,50	6 906	-2,50	6 733	-2,50	6 565	1,00
Autres dépenses (cote 014 - cote 016 - cote 017 - cote 021 - cote 022 - autres 063)	1 604		1 460	0,00	1 460	0,00	1 460	0,00	1 460	0,00

Recettes réelles de fonctionnement	34 048		31 748		32 715		33 170		33 635	
Impôts et taxes (cote 73 - cote 731) (hors des droits de mutation de 500 000 € en € compteur de 2018)	3 827		3 779		4 300	0,00	4 300	0,00	4 300	0,00
Impositions directes (cote 7311)	20 764		20 949	2,00	21 368	2,00	21 795	2,00	22 231	2,00
Dotations et participations (cote 74)	3 151		2 815	-1,00	2 767	-1,00	2 759	-1,00	2 731	-1,00
Produits des services, du domaine et ventes diverses (cote 75)	4 428		2 365	1,00	2 379	1,00	2 402	1,00	2 426	1,00
Autres recettes de fonctionnement (cote 013 - cote 75 - cote 76 - cote 78 - cote 804 et 805 - autres 064)	1 818		1 850	1,70	1 861	1,70	1 913	1,70	1 946	1,70

EPARGNE DE GESTION	4 305		3 320		5 274		5 615		5 956	
Intérêts de la dette ancienne (cote 0611)	1 764		1 687		1 673		1 562		1 481	
Intérêts de la dette nouvelle					0		0		0	
solde produits - charges financières (hors intérêts)	1 416		700		700		700		700	
solde produits - charges exceptionnelles (cessions)	1 276		1 570		3 900					
EPARGNE BRUTE	5 233		3 903		8 201		4 723		5 175	
Remboursement courant du capital de la dette ancienne (hors RA)	3 304		3 307		3 340		3 439		3 544	
Remboursement courant du capital de la dette nouvelle (hors RA)					0		0		0	
EPARGNE DISPONIBLE (AUTOFINANCEMENT)	1 929		506		4 861		1 284		1 631	

VII) BUDGETS ANNEXES

La commune de Megève compte depuis le 1^{er} janvier 2017 cinq budgets annexes à autonomie financière.

Le budget SPIC « COMM EVEN »

La Commune de Megève a créé le 1^{er} juillet 2015 une régie avec autonomie financière pour l'exploitation d'un service public industriel et commercial dénommée « Régie de commercialisation touristique » retraçant les opérations de commercialisation de produits touristiques, de partenariats, de commercialisation d'espaces et de séminaires. A ces activités, ont été ajouté au 31 décembre 2015, la gestion et l'organisation de l'évènementiel, de manifestations locales, de spectacles mais aussi les activités liées à la communication, relations presse et publiques de la commune, modifiant ainsi cette régie en une régie dénommée « COMM EVEN ».

Parallèlement, un budget annexe avait été créé au 01 septembre 2015 pour la gestion de l'Office de Tourisme retraçant les missions d'accueil, d'information touristique, de promotion touristique internationale et tenues de salons de l'Office de Tourisme. Ces missions constituent des activités de service public à caractère administratif.

Afin d'améliorer la gestion notamment fiscale de certaines activités spécifiques, la consolidation des dépenses et recettes des deux budgets précités en un seul, gérant des activités à la fois administratives et commerciales a abouti à la dissolution du budget de l'office de Tourisme au 31 décembre 2016 et donc à la reprise des missions d'accueil, d'information touristique, de promotion touristique internationale et tenues de salons de l'Office de Tourisme dans le SPIC COMM EVEN.

Les résultats de clôture consolidés provenant de ces deux budgets pour 2016 sont de 383 055,06 € en section de fonctionnement et de -61 044,28 € pour l'investissement. Ces résultats seront donc reportés dans le budget COMM EVEN pour 2017.

Le rapport d'orientations budgétaires du SPIC « COMM EVEN » a été présenté et validé lors du conseil d'exploitation du 1^{er} février 2017.

Pour l'exercice 2017, ce budget se présente ainsi :

- **Section de fonctionnement**

Chapitre	Fonctionnement Dépenses	Prévu 2017
011	Charges à caractère général*	4 846 925.00
012	Charges de personnel	200 000.00
040	Opérations d'ordre	20 000.00
022	Dépenses imprévues	5000.00
023	Virement à sect. investissement	74 000.00
	Total Dépenses	5 145 925.00
Chapitre	Fonctionnement Recettes	Prévu 2017
002	Excédent de fonctionnement	322 010.78
70	Ventes	1 540 050.00
73	Taxes	500 000.00
74	Participations communales	2 783 864.22
	Total Recettes	5 145 925.00

➤ *Les dépenses de fonctionnement*

Le montant de charges à caractère général se décompose comme suit :

-Commercialisation : 492 500 €

Partenariat : 52 000 €

-Evènementiel : 2 350 800 €

-Communication : 1 101 750 €

Protocole : 147 000 €

Promotion : 358 000 €

Divers tourisme : 344 875 €

Le montant de charges de personnel assumé par ce budget est de 200 000€.

➤ *Les recettes de fonctionnement*

Elles se décomposent comme suit :

Ventes : 1 115 300 €

Partenariats : 292 000 €

Communications-impressions : 52 750 €

Taxe de séjour : 500 000 €

Subvention Demi Quartier : 100 000 €

Subvention budget principal : 2 683 864,22 €

Communications-espaces publicitaires : 80 000 €

- **Section d'investissement :**

La section devrait s'équilibrer à 155 044,28 €

Des dépenses d'équipement sont en effet prévues pour 93 000 €.

1000 € seraient inscrits en dépenses imprévues

Côté recettes, on trouve la mise en réserves couvrant le déficit d'investissement de 61 044,28 € mais aussi les amortissements pour 20 000 €.

Le budget SPIC « Le Palais »

La Commune de Megève a créé au 1er janvier 2015 une régie avec autonomie financière pour l'exploitation d'un service public industriel et commercial dénommée « SPA des Sports » retraçant toutes les activités proposées dans le cadre de cette exploitation. Elle a souhaité en 2016 en raison de l'ouverture de nouveaux espaces et des nouvelles activités à caractère commercial en son Palais des Sports, procéder à l'extension du périmètre du budget du SPA des SPORTS existant afin d'individualiser et retracer toutes ses activités dans un budget annexe en SPIC. Cette modification est intervenue par délibération du 8 novembre 2016.

Par la même occasion, il a été également décidé d'y ajouter aussi le service public administratif de la Médiathèque. Cette régie retracera donc l'ensemble de l'exploitation de la structure et des investissements à venir et permettra une meilleure appréhension des centres de couts et profits.

Compte tenu du caractère essentiellement commercial des activités concernées, le budget sera établi conformément au plan comptable M4 et constitué sous forme d'une régie à simple autonomie financière, dénommée « Le Palais » qui est chargée de ces opérations depuis le 1^{er} janvier.

Le rapport d'orientations budgétaires du SPIC « Le Palais » a été présenté et approuvé lors du conseil d'exploitation du 17 février 2017.

Ce budget pourrait être envisagé ainsi :

- **Section de fonctionnement**

Chapitre	Fonctionnement Dépenses	Prévu 2017
011	Charges à caractère général*	2 600 000.00
012	Charges de personnel	3 300 000.00
023	Virement à sect. investissement	832 250.00
	Total Dépenses	6 732 250.00
Chapitre	Fonctionnement Recettes	Prévu 2017
70	Produits d'exploitation	2 500 000.00
74	Participation communale	4 232 250.00
	Total Recettes	6 732 250.00

- **La section d'investissement**

A ce stade, il est prévu un montant de dépenses d'équipement de 762 000 € ainsi qu'un montant d'honoraires d'assistant maître d'ouvrage de 70 250 €HT correspondant à 50% de la mission.

La seconde phase des travaux de restructuration du Palais fera l'objet d'une inscription budgétaire ultérieure et près validation de programme.

La section est équilibrée par le virement de la section de fonctionnement.